Caisse régionale Île-de-France



de l'économie, de l'emploi, du travail
NSERTION et des solidarités d'Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale



BILAN DES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) EN ÎLE-DE-FRANCE

SPSTi - Cramif - DRIEETS

MARDI 29 NOVEMBRE 2022













Bilan des CPOM en Île-de-France



Caisse régionale Île-de-France



Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France

Bilan prévention des accidents du

travail (PAT)

Bilan régional 2016-2021



Christophe Mure, ingénieur conseil à la Cramif



SOMMAIRE

02

BILAN REGIONAL AU 31/12/2021

03

ANALYSE DES RÉSULTATS

04

PERSPECTIVES





ACTION P A T CONTEXTE





CONTEXTE - ACTION PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Action CPOM volet 1

7 Secteurs d'activité prioritaires

- Bâtiment et travaux publics
- Restauration
- Soins et action sociale
- Transport et logistique
- Commerces alimentaires
- Commerces non alimentaires
- Services de nettoyage de locaux





OBJECTIFS DE L'ACTION PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

3.1 : Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur évaluation des risques, du DUER et de la définition d'un plan d'action

- Aider au repérage et à l'estimation des risques d'AT, puis à l'évaluation des risques et à la mise en place d'un plan d'action en s'appuyant sur la fiche d'entreprise (F.E.)
- Proposer une pratique d'analyse des AT, notamment par la méthode de l'arbre des causes

3.2 : Aider les entreprises à mettre en place un accueil et une formation à la sécurité pour les nouveaux embauchés, les salariés embauchés en CDD et les intérimaires

3.3 : Améliorer l'accueil des entreprises intervenantes dans les entreprises utilisatrices



ACTION PAT BILAN REGIONAL AU 31/12/2021



ACTION PAT – BILAN REGIONAL AU 31/12/2021

Nombre de SPSTi ayant retenu le programme de prévention socle commun PAT en volet 1 = 15 (sur 25 CPOM signés)

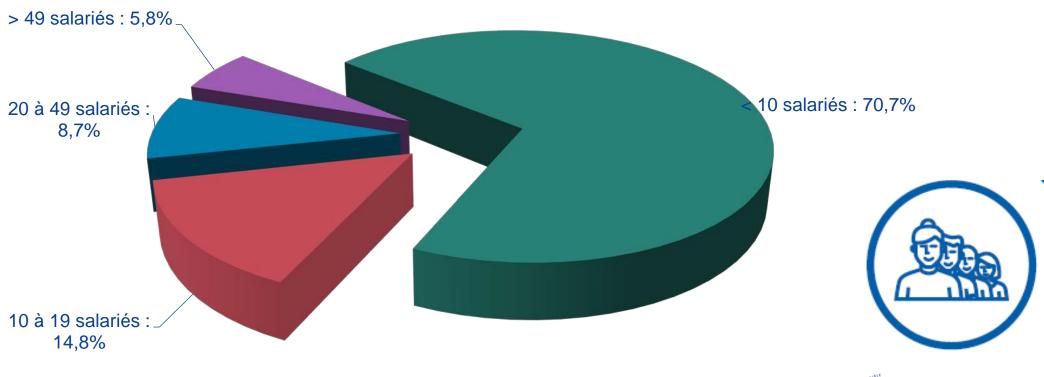
Couverture totale d'environ 210 000 entreprises et 2 738 800 salariés

Nombre de CPOM-PAT Volet 1 avec tableaux de suivis analysés = **10** (rappel 2016 : 5 / 2017 : 12 / 2019 : 13 / 2020 : 12)



RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TRANCHES D'EFFECTIFS

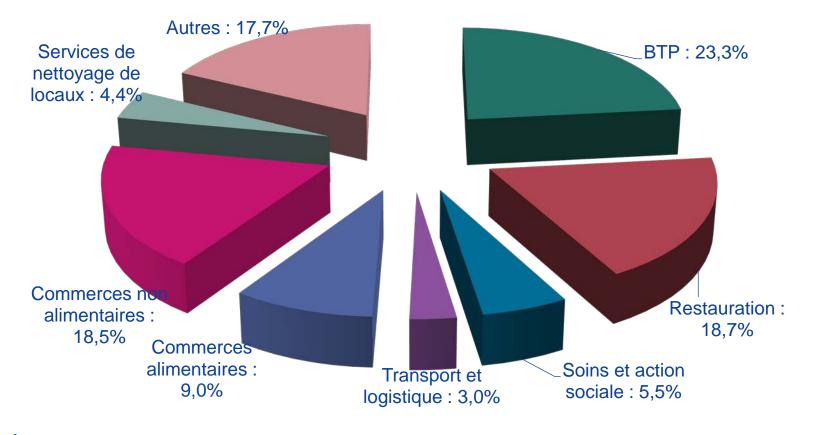
34 751 entreprises (soit 18% des entreprises suivies) et **341 591** salariés (soit 13,3% des salariés suivis) concernés par les actions PAT renseignées (partiel)





RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

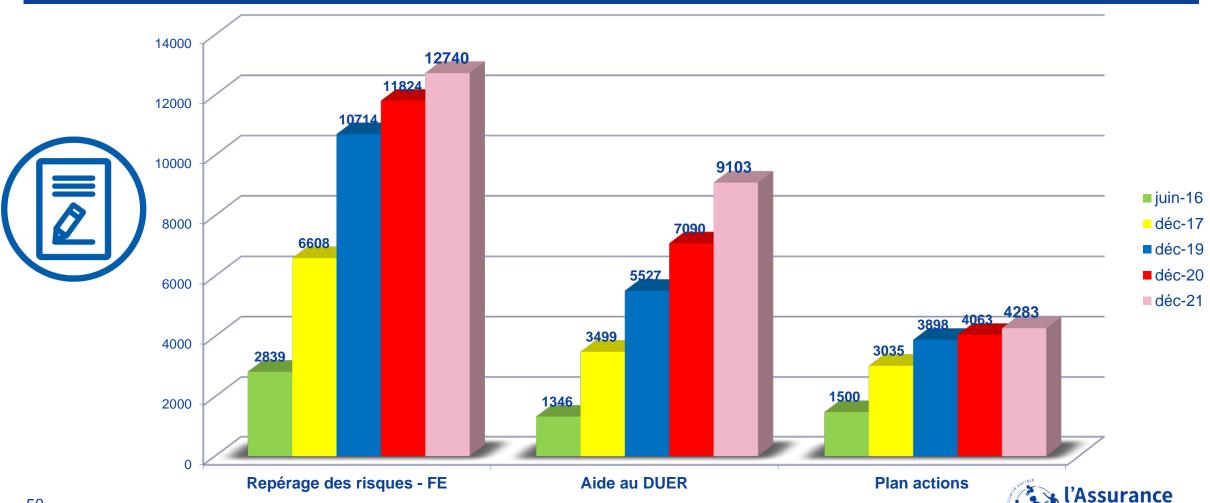
> 34.751 entreprises (soit 18% des entreprises suivies) et 341.591 salariés (soit 13,3% des salariés suivis) concernés par les actions PAT renseignées (partiel)



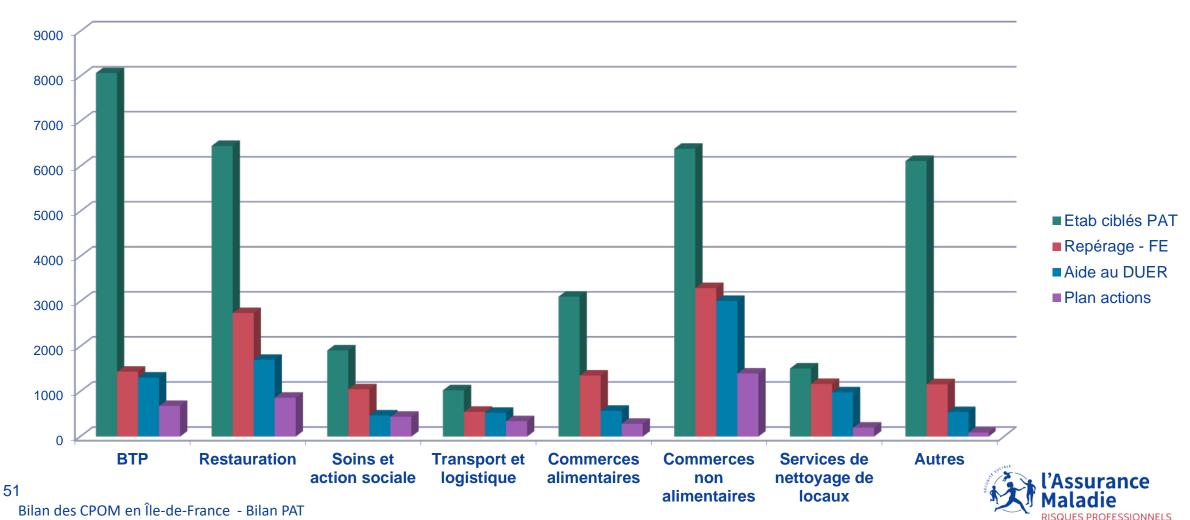




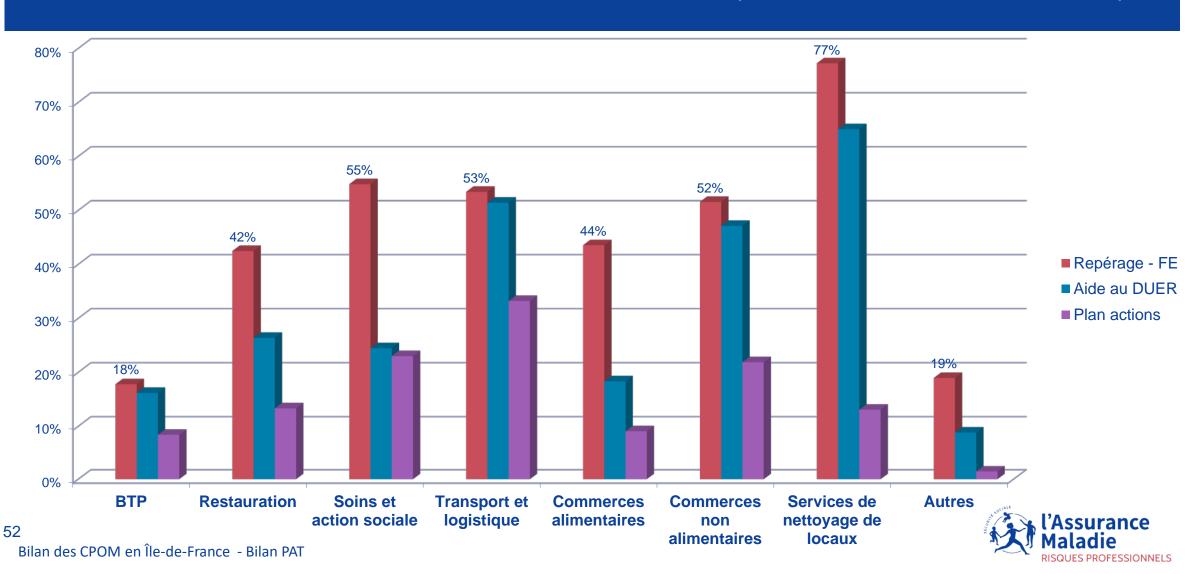
ÉVOLUTION CUMULÉE SUR 5 ANS DU NOMBRE D'ACTIONS MENÉES PAR LES SPSTI (JUIN 2016 – DÉCEMBRE 2021)



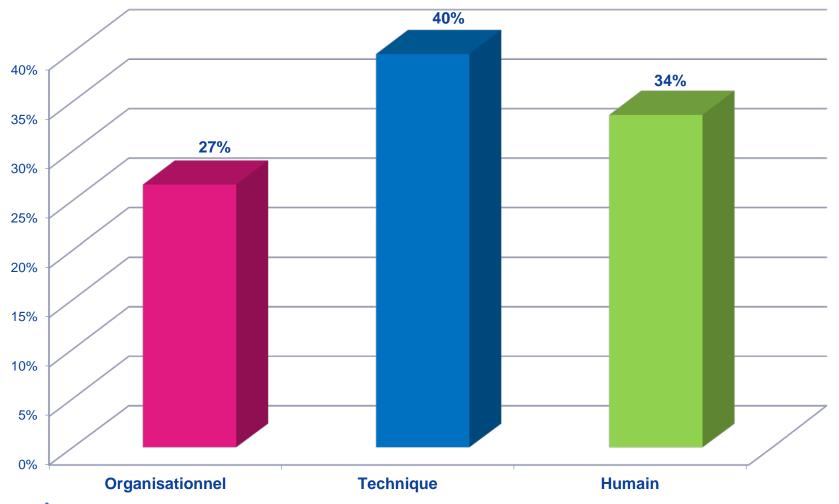
RÉPARTITION DES ACTIONS CUMULÉES SUR 5 ANS MENÉE PAR LES SPSTI ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ (EN VALEUR ABSOLUE)



RÉPARTITION DES ACTIONS CUMULÉES SUR 5 ANS MENÉE PAR LES SPSTI ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ (EN % D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ACTIVITÉ)

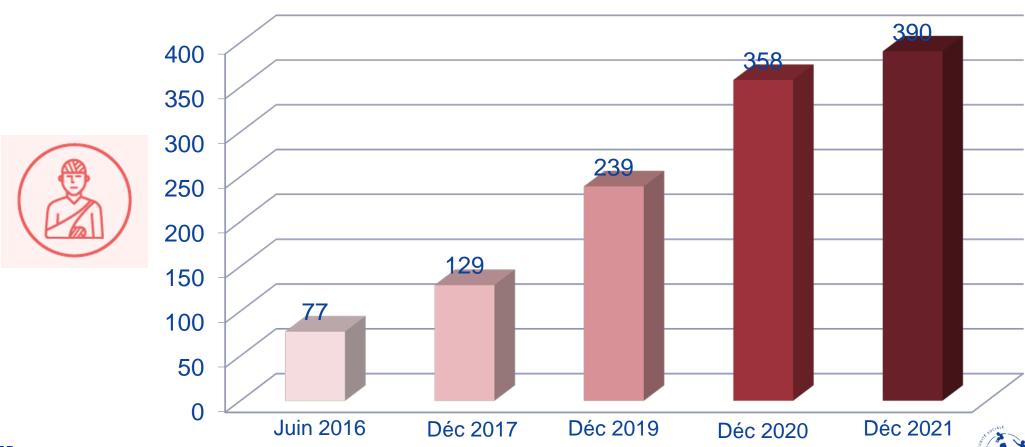


TYPOLOGIE D'ACTIONS MENÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SUITE À L'ACCOMPAGNEMENT DU STPSI





ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR LES ÉTABLISSEMENTS SUIVIS PAR LES SPSTI DANS L'ACTION P A T



ACTION PAT ANALYSE DES RÉSULTATS



- Poursuite de l'élaboration des fiches d'entreprise (pour les SPSTi remontant l'indicateur, en moyenne 80% des entreprises concernées par l'action PAT sont couverts par une fiche d'entreprise fin 2021)
- Réalisation de campagnes de sensibilisation, réunions d'information à l'élaboration du document unique, dans certains secteurs d'activité



99

Conseils à la rédaction de modes opératoires.

Promotion des aides financières de la Cramif.

Création d'un serious game sur la méthodologie d'analyse des AT, et d'un escape game en prévention multirisques sur le thème de l'arbre des causes.

Elargissement de la cible d'un volet du CPOM (restauration traditionnelle et restauration rapide).



La crise sanitaire a eu un impact plutôt positif sur l'aide au Document unique des adhérents des SPSTi :

- Mise à jour immédiate du DUER des adhérents afin de prendre en compte les mesures de prévention liées à l'épidémie (protocoles sanitaires, aide à la reprise d'activité)
- Création du DUER pour des entreprises ne l'ayant jamais mis en place jusqu'à maintenant
- Ciblage des risques liés aux procédures de nettoyage (plus fréquents et avec utilisation de produits « nouveaux ») dans les entreprises
- Déploiement d'ateliers de prévention en visio-conférence, de webinaires, d'articles en ligne, de flyers dématérialisés, etc.

- Difficulté de définition et de suivi des mesures de prévention auprès des TPE par les préventeurs des SPSTi
- Retour des entreprises sur leurs plans d'actions longs ou absents, nécessitant de nombreuses relances
- Pas d'enquêtes AT dans les TPE (manque de temps des employeurs, pas d'information auprès des SPSTi, indicateur de faible occurrence, etc.)
- Difficulté de tracer et quantifier les actions du SPSTi, de traçabilité du nombre de salariés exposés aux AT (outils informatiques non adaptés, organisation du SPSTi)







MERCI POUR VOTRE ATTENTION



